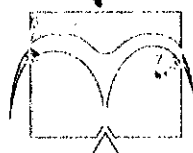


Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



Ré Mc k	 *24005291*
---------------	-----------------------

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise d'Eupen	
27 DEC. 2023	
po/ le Greffier	Greffier

N° d'entreprise : **0882 700 790**

Nom

(en entier) : **Floduval**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Zénobe Gramme Strasse 9-11, 4710 Lontzen**

Objet de l'acte : **Nominations**

Suivant le Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 Octobre 2022

l'assemblée décide:

- de renouveler le mandat de Mr D Duda Jr comme administrateur et de nommer Mr D Duda Jr comme administrateur délégué. La durée de son mandat sera fixée à 6 ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui aura statué sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 29 avril 2028.

Le mandat ne sera pas rémunéré.

- de renouveler le mandat de Mr R Tsoumas comme administrateur et de nommer Mr R Tsoumas comme administrateur délégué. La durée de son mandat sera fixée à 6 ans, soit jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui aura statué sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 29 avril 2028.

Le mandat ne sera pas rémunéré.

L'assemblée prend acte du fait qu'à partir du 1 juillet 2022 Madame Emilie Van Callemont, Partner, agira en qualité de représentant permanent de EY Réviseurs d'Entreprises SRL dans l'exercice de son mandat de commissaire de la Société.

Suivant le Procès Verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 Octobre 2023

l'assemblée approuve la reconduction du mandat de commissaire EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Emilie Van Callemont, dont le siège social se situe à De Kleetlaan, 2 1831 Diegem. Le mandat portera sur les exercices clôturés en avril 2024, 2025 et 2026. Les honoraires sont fixés à 42.000,00 € (hors tva et hors frais) pour l'audit des comptes clôturés en avril 2024. Ces honoraires seront majorés d'un coût technologique de 6 % et d'une compensation facturée par l'institut professionnel des réviseurs (1,3 % + 40 €) et seront indexés annuellement sur base de l'indice du coût de la vie.

Les actionnaires décident, en vue de la publication au Moniteur belge de les présentes décisions, d'accorder une procuration spéciale à Mieke Uytdenhouden, c/o 2M Consulting BV, Zandstraat 98, 3550 Heusden-Zolder, pour l'accomplissement des formalités nécessaires à cet égard.

Pour extrait conforme,
Signé,
Mieke Uytdenhouden
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).